

Sur proposition de M. l'échevin Turner, il est

Résolu: Que le contrat pour la construction de l'égout en brique de 4' par 6' de la rue Ste-Catherine, depuis l'avenue Papineau jusqu'à l'avenue DeLorimier, suivant les devis, termes et conditions et suivant la formule de soumission, soit adjugé aux plus bas soumissionnaires, MM. Leclair & McDonald, au prix mentionné dans leur soumission.

REQUETES, ETC.

—Soumise une requête demandant la construction d'un égout rue Dufferin, depuis la rue Carrière jusqu'à la rue DeFleurimont.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un estimé.

—De M. H. Butler, inspecteur des drains, et de M. A. Rochon, inspecteur des égouts, déclarant que le montant de \$100 alloué à chacun d'eux pour payer leurs tramways est insuffisant.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville avec prière de préparer un rapport pour la prochaine assemblée.

—Du surintendant du département de l'Aqueduc, soumettant un état de \$128.21 pour achat de matériaux dont on s'est servi pour abaisser la conduite-maitresse dans la rue de la Montagne, pour des fins de drainage.

Renvoyée à la Commission des Finances.

—De MM. Bastien, Bergeron & Cousineau, avocats, réclamant \$100 au nom de M. J.-A. Berthelette qui se plaint d'avoir été privé de l'usage d'une lisière de terrain sur laquelle de la pierre et d'autres matériaux ont été déposés le long de la tranchée faite pour la construction de l'égout du champ d'épandage.

Renvoyée à la Commission des Finances avec recommandation de solder cette note.

Il est de plus

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de préparer pour la prochaine assemblée un rapport déclarant si, oui ou non, des raccords ont été faits avec l'égout reliant le champ d'épandage à la Rivière des Prairies.

De MM. Laurin & Leitch déclarant qu'un certain nombre de longueurs du tuyau d'acier devant servir de débouché pour l'égout du champ d'épandage à la Rivière des Prairies sont maintenant prêtes et que l'ouvrage sera exécuté dès que tous les matériaux seront sur place.

De MM. Beaudin, Loranger & Saint-Germain, avocats, au nom de la Corporation du Village d'Ahuntsic, soumettant une lettre de M. J.-Emile Vanier, ingénieur de ladite corporation, au sujet dudit débouché d'acier pour la Rivière des Prairies. M. Vanier conseille de ne pas placer ledit débouché avant que la glace ne soit formée sur la Rivière des Prairies.

Résolu: D'informer MM. Beaudin, Loranger & Saint-Germain que la Ville se conformera à leur avis et, de plus, que la Ville est prête à continuer l'ouvrage lorsque la corporation d'Ahuntsic le désirera.

—Soumise l'opinion des avocats de la Ville au sujet des plaintes formulées par Madame Harris, 615 rue Brébeuf, concernant les opérations de sautage dans les carrières qui avoisinent les maisons de cette rue.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'annuler le bail passé le 10 juin 1901 par lequel la Ville a loué une carrière à M. Elie Prénoveau et de lui donner trois mois avis à cet effet, tel que stipulé audit bail.

Il est de plus

Résolu: De prier l'inspecteur de la Ville de préparer un rapport au sujet des dangers auxquels sont exposés les personnes et la propriété par l'exploitation des carrières en opération dans les limites de la Ville.

—Soumise une lettre de la "Canadian Rubber Co." demandant l'autorisation d'ériger deux poteaux indicateurs vis-à-vis l'entrée de son établissement, rue Notre-Dame.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'accorder l'autorisation demandée par la "Canadian Rubber Co." d'ériger deux poteaux indicateurs en fer en face de la nouvelle entrée de son établissement, rue Notre-Dame, aux conditions suivantes:

1° Lesdits poteaux auront 4' 6" de hauteur et 7½" de diamètre, faits de tuyaux de fer forgé remplis de béton et couverts.

2° L'ouvrage devra être exécuté sous la surveillance et à la satisfaction de l'inspecteur de la Ville et conformément au plan soumis.

3° Ladite Compagnie sera responsable de tous dommages

On motion of Ald. Turner, it was

Resolved: That the contract for the construction of a 4 by 6 brick sewer in St. Catherine Street from Papineau Ave to LeLorimier Ave., according to specifications, terms and conditions and form of tender be awarded to the lowest tenderers, Messrs Leclair & McDonald, at the prices mentioned in their tender for same.

PETITIONS, ETC.

—Submitted a petition for a sewer in Dufferin Street from Carrière Street to DeFleurimont Street.

Referred to City Surveyor for estimate.

—From Mr. H. Butler, Drain Inspector and A. Rochon, Sewer Inspector, stating that the allowance of \$100.00 granted to each of them for car fare is insufficient.

Referred to City Surveyor for report for next meeting.

—From the Superintendent of the Water Department, submitting an account for \$128.21 for material used in connection with the lowering of the water main on Mountain Street, for drainage purposes.

Referred to the Finance Committee.

—From Messrs. Bastien, Bergeron & Cousineau, advocates, claiming \$100.00 on behalf of Mr. J. A. Berthelette, for depriving him of the use of a strip of land on which stone and other material were placed alongside the cut made for the sewage farm sewer. Referred to the Finance Committee with the recommendation that said account be paid.

It was furthermore

Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare a report for next meeting stating whether or not any drainage connections have been made with the sewer leading from the Sewage Farm to the Rivière des Prairies.

From Messrs. Laurin & Leitch, stating that a few lengths of steel outlet in the Rivière des Prairies, for the sewer leading from the sewage farm, are now ready, and that the work will be proceeded with so soon as all the material is on the ground.

Also from Messrs. Beaudin, Loranger & St. Germain, Advocates, on behalf of the Corporation of the Village of Ahuntsic, submitting a letter from J. Emile Vanier, C. E., engineer of the said corporation, anent the said steel sewer outlet in the Rivière des Prairies. In his letter, Mr. Vanier recommends that the said steel sewer outlet be not placed in position until the ice has formed in the Rivière des Prairies.

Resolved: That Messrs. Beaudin, Loranger & St. Germain be informed that the City will conform to their notification and furthermore that the City is prepared to go on with the work whenever the Corporation of Ahuntsic desires it.

—Submitted the opinion of the City Attorneys regarding the complaint of Mrs. Harris, 615 Brebeuf Street, concerning blasting operations in the quarries near the residences on said street.

Resolved: That a report be made to Council recommending that the lease under date of June 10th, 1901, by virtue of which the City leased a quarry to Mr. Elie Prénoveau, be cancelled, and that Mr. Prénoveau be given three months' notice to that effect as provided in the said lease.

It was furthermore.

Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare a report regarding the danger to person and property occasioned by the operation of the various quarries which are being worked within the limits of the City of Montreal.

—Submitted a letter from the Canadian Rubber Company for permission to erect two iron guide posts opposite the new entrance to the said company's premises on Notre Dame Street, on the following conditions:

1° The said posts to be 4' 6" in height and 7½" in diameter made of wrought iron pipe filled with concrete and capped.

2° The work to be done under the supervision of and to the satisfaction of the City Surveyor, and in conformity with the plan submitted.

3° The said company shall be liable for all damages which